

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture,

- VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment son article 14;
- VU le décret modifié du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques ;
- VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques (3ème section) du 10 décembre 1984;

A R R Ê T É :

Article 1er - Les objets mobiliers et immeubles par destination ci-après désignés sont classés parmi les Monuments Historiques :

V O S G E S

EPINAL - église Notre-Dame

- Statues (2) : de saint Crépin et saint Crépinien; bois doré, début du 18ème S.

EPINAL - église Notre-Dame au Cierge

- Statue : Notre-Dame au Cierge; bois, 18ème S. (dans la crypte)

FRENELLE LA GRANDE - église Saint-Léger

- Statue : saint Léger, bois, 16ème S. (dans le porche sous la tour)
- Groupe : l'Education de la Vierge, pierre taillée, 18ème S. (à l'extérieur dans une niche de la tour au-dessus du portail d'entrée)

../..

FRENELLE-la-PETITE - Eglise Saint Elophe

- Autel retable ; bois taillé, doré, peint ; fin 18^e siècle et 19^e siècle (contre le mur du choeur, côté sud). I.D.
- Lambris de mur ; bois taillé ; 18^e siècle (dans le choeur). I.D.
- Plaque funéraire : fondation de messe ; pierre, traces de polychromie ; 17^e siècle (contre le mur sud de la nef). I.D.
- Maître-autel ; bois taillé, peint, doré ; début 18^e siècle. I.D.
- Tableau, cadre : l'Institution du Rosaire ; toile peint, bois taillé ; 18^e siècle (dans la chapelle dite des Frenelle à droite du choeur).
- Statue : Christ en croix ; bois taillé, peint ; 18^e siècle (sur le mur du choeur contre la nef en hauteur).
- Chandeliers (6) ; cuivre repoussé, argenté ; fin 18^e siècle (dans la sacristie).

HENNE COURT - Eglise Saint-Martin

- Confessionnal ; bois taillé, peint faux marbre ; 18^e siècle (au fond de l'église, côté sud).
- Chaire à prêcher ; bois peint ; 18^e siècle et début 19^e siècle (mur nord de la nef). I.D.

HOUSSERAS - Eglise Saint Pient

- Statues (2) : anges ; bois taillé, peint ; début 19^e siècle (dans la sacristie).

JUVAINCOURT - Eglise Saint Evre

- Groupe : Vierge de pitié ; pierre calcaire taillé ; 16^e siècle (dans le porche sous la tour).

LAMARCHE - Eglise

- Couvercle de fonts baptismaux ; bois taillé ; 18^e siècle (à l'entrée de l'église).

MIRECOURT - Eglise de l'Assomption de Notre-Dame

- Buffet de l'orgue, balustrade ; bois taillé ; vers 1826, 17^e siècle (tribune au fond de la nef). I.D.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet, Commissaire de la République du département des Vosges, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 19 AVR. 1985
Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Patrimoine

J.P.
Jean-Pierre WEISS